

Christian PIRE

226, route de l'Église

74410 Saint-Jorioz

06 70 32 70 15

c.pire@free.fr

www.socioecopofi.com

www.agencedecotationihr.com

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE

139 rue de Bercy

Paris XIIe

Saint-Jorioz, le 9 avril 2020

Monsieur le Ministre de l'Économie,

Il y a un an, le 4 avril 2019, je vous écrivais dans le courrier repris en annexe, « Naturellement, s'il apparaissait que j'ai fait erreur, je vous demande de bien vouloir me le signifier rapidement pour qu'en toute transparence, je mette votre réponse sur mes sites et fasse mon mea culpa. Dans l'inverse, le temps sera notre juge et le moment venu, mes écrits fixeront les responsabilités juridiques et financières. »

Le 24 mars 2020 « les Echos » titrait « *Coronavirus : une crise économique comparable à celle de 1929, selon Bruno Le Maire* »

Monsieur, là où la crise de 1929 était une crise économique avec effets financiers, nous connaissons le stade initial d'une crise financière à effets économiques. Cette différence est de taille car elle permet l'action anticipative.

S'il est très difficile de gérer et de « sortir » d'une crise économique, il est tout à fait possible de sortir d'une crise financière à effets économiques, avant que l'amplitude des effets financiers de cette dernière ne se matérialisent en une crise économique majeure.

N'est-ce pas ce que vous venez de faire comprendre lors de votre intervention télévisée, aujourd'hui 6 avril 2020 avec le fonds d'investissement long terme.

Si vous avez tout à fait raison en termes de macro économie, il n'en reste pas moins que cela ne concerne pas les petites et moyennes entreprises nationales et plus précisément régionales. Entreprises qui représentent l'ensemble des dynamiques d'un pays. Entreprises qui devront survivre face à de grosses entités, voire à des conglomérats qui bénéficieront peut-être de votre fonds d'investissement long terme pour prendre les parts de marché de ces petites et moyennes entreprises nationales et mettre sous dépendance une grande partie de l'économie. Même si vous ne le voulez pas, ce sera le cas et vous ne pourrez pas vous y opposer sans sortir des règles européennes.

Pour sortir d'une crise financière à effets de crise économique, trois conditions de connaissance issues d'une prise de conscience objective sont nécessaires : la connaissance de la cause principale, la connaissance d'une solution financière générique et la connaissance d'une réelle personnalité politique honnête pour porter le changement :

- La cause principale est le développement des outils collectifs d'investissement qui s'est réalisé via l'échange de cash (épargne des ménages) contre des valorisations comptables de fonds communs de placement (FCP) n'ayant aucune égalité financière avec le cash investi. Pour rappel, les fonds communs de placement n'étant pas des produits financiers mais des copropriétés, leur évolution ne relève plus de la logique financière de l'offre/demande mais de l'application de règle comptable. En l'occurrence, c'est la norme comptable mark-to-market qui est connue et reconnue pour fausser quotidiennement à plus de 90% les réalités financières. Voir mes précédents courriers et notamment l'ensemble des alertes des anciens présidents de l'Autorité des Marchés Financiers et des représentants des institutions comptables internationales sur ce sujet.

- La connaissance d'une solution financière, nous l'avons avec la possibilité de mise en place de fonds de stabilisation boursiers nationaux, régionaux voire par corporation professionnelle.

- La connaissance d'une personnalité politique, sur ce point à vous de décider. Vous qui êtes le seul à avoir répondu à mes propos et êtes aujourd'hui LE décisionnaire au soutien ou non de propositions opérationnelles. Monsieur, si le capitalisme ne peut continuer comme ça sans aller dans le mur, c'est du fait de ses dérives. Dérives qui ont toujours eu comme base, une ou des triturations comptables aux effets de distorsions financières. En réalité, la notion économique de capitalisme relève plus de la « comptabilisation » que de la financiarisation. C'est bien l'utilisation à mauvais escient des règles comptables qui fausse les réalités financières du capitalisme.

Ainsi, les milliards d'épargne qui restent échangés quotidiennement contre des chiffres ou valorisations comptables n'ayant AUCUNE réalité financière générique peuvent revenir très rapidement de façon encadrée dans le système économique et financier. Voir document en annexe.

Mettre fin aux crises répétitives qui voient fondre du jour au lendemain les milliards d'épargne qui avaient été échangés contre des valorisations comptables faussées quotidiennement en terme de réalité financière à plus de 90%, tel est l'objectif des Fonds de Stabilisation Boursiers (FSB) Voir www.agencedecotationIHR.com

Monsieur, si l'Etat n'a pas vocation à diriger l'économie, l'histoire démontre qu'il a le devoir IMPERATIF de borner l'évolution nationale en termes sociologique, économique, politique et financier. Assister vos décisions économiques d'effets de levier financier de plus de 90% voire plus, en toute sécurité et sérénité pour les épargnants. Tel est ce qui vous est proposé, tel est ce que pouvez faire très rapidement selon le principe « Soigner le mal par le mal » avec les Fonds de Stabilisation Boursier.

Quel meilleur moment qu'aujourd'hui pour permettre à l'épargnant de reprendre son rôle d'investisseur dans un système économique pérenne générateur de croissance sociologique, économique, politique et financière ?

Pourquoi ne pas remplacer l'actuelle information financière faussée par le halo comptable des valorisations comptables mark-to-market, par un soutien à un cours de Bourse productif de pouvoir d'achat réel, d'épargne, de consommation et de stabilité économique nationale et régionale ?

Si votre réponse à cette question est positive, je vous propose de soutenir la mise en place et la promotion du fonds de stabilisation boursier national au rendement financier de 7%/annuel, des fonds de stabilisations régionaux et des fonds de stabilisation par corporations professionnelles pour l'épargne salariale.

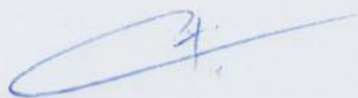
Pour plus d'information, voir mes précédents courriers pré-crise et visiter les sites www.agencedecotationLHR.com et www.socioecopofi.com

Pour rappel, faire de 7% et même du 10% par an correspond à réaliser quotidiennement moins que les frais prélevés directement ou indirectement aux épargnants sur des valorisations comptables n'ayant aucune réalité financière. Remplacer le mensonge et l'abus de confiance des épargnants contre de la réalité financière stabilisatrice, est ce que je vous propose.

La crise ayant mis en exergue la réalité de mes propos, anticipations et idées depuis plus de 10 ans (avec constat d'huissier systématique), j'espère que ce courrier bénéficiera d'un minimum d'attention.

Je vous remercie pour avoir eu l'honnêteté de répondre il y a plusieurs années à l'un de mes mails. J'espère avoir su utiliser les mots qui vous fassent comprendre que vous avez les moyens financiers de répondre aux besoins et d'éviter une nouvelle crise. Pour cela, juste revenir au pouvoir de l'épargne et à la puissance créatrice professionnelle .

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre de l'Economie, l'expression de ma haute considération.



Christian Pire

ANNEXE 1

Les Echos

Coronavirus : une crise économique comparable à celle de 1929, selon Bruno Le Maire

Le ministre de l'Economie a estimé ce mardi que le PIB chuterait cette année bien au-delà de 1 % -chiffre prévu la semaine dernière. Il juge que le retour à la normale ne se fera que

progressivement et ne prévoit pas de rebond rapide de l'activité en sortie de crise.

Bruno Le Maire s'est montré pessimiste ce mardi matin et s'attend à ce que la chute du PIB soit bien plus forte cette année que le chiffre de 1 % prévu dans le projet de loi de finances rectificative. (Romuald Meigneux/SIPA)

Par [Guillaume de Calignon](#)

Publié le 24 mars 2020 à 12h25 Mis à jour le 24 mars 2020 à 16h31

Du sang, de la sueur et des larmes. Le discours du ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, avait ce mardi matin des accents churchilliens. Le locataire de Bercy, dont la conférence était retransmise sur Twitter, n'a pas caché la brutalité de la crise économique liée à [l'épidémie de coronavirus](#).

Des secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie-restauration ou encore l'événementiel connaissent des baisses d'activité « de 90 % à 100 % », l'automobile fait face à une chute de son chiffre d'affaires « de 80 % à 85 % », selon le ministre. Et « l'industrie tourne à 25 % de ses capacités », a-t-il redit. Dans l'ameublement, la cosmétique, la mécanique ou encore la plasturgie et le textile, l'activité a chuté de 80 %. Dans le bâtiment, la semaine dernière, 80 % des chantiers étaient à l'arrêt. Seuls l'agroalimentaire et la grande distribution fonctionnaient correctement.

Christian PIRE
226, route de l'Église
74410 Saint-Jorioz
06 70 32 70 15
c.pire@free.fr
www.socioecopofi.com
www.agencedecotationihr.com

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE
139 rue de Bercy
Paris XIIe

Saint-Jorioz, le 4 avril 2019

Monsieur le Ministre de l'Économie,

Lors d'une élection, êtes-vous élu patriotiquement grâce au suffrage universel du nombre total des votes ou au suffrage « censitaire » des derniers votes ayant lieu quelques secondes avant la fermeture des bureaux des votes ?

Si je reconnais que cette question peut vous paraître anodine, la suite de cet écrit vous prouvera qu'elle a toute son importance après votre communication sur le potentiel de création d'un fonds commun de placement « patriotique ».

Monsieur le Ministre, vous vous trompez de cible. En finance, ce n'est pas le Peuple qui doit devenir patriote, mais vous, et vous seul, qui devez imposer des règles professionnelles « patriotiques » aux autorités et prestataires financiers.

Sans ce patriotisme financier, l'histoire démontre que cela se termine toujours par des manifestations suivies de révolte, d'insurrection voire, dans sa forme la plus absolue, de guerre.

Si ces mots peuvent vous paraître forts, je vous propose de prendre le temps de réflexion qu'il sied à mes courriers dès 24/4/18, 4/05/18, 05/06/18 et 15/10/18 (copie des courriers sur les sites www.agencedecotationihr.com et <http://www.socioecopofi.com>), à ceux d'autres professionnels et aux alertes des ex-présidents de l'Autorité des Marchés Financiers et autorités comptables sur l'urgence de réactions appropriées dans la situation actuelle.

Ensuite, si vous doutez encore, je vous propose de vous intéresser aux multiples déclarations du FMI et autres institutions internationales compétentes qui ne cessent d'annoncer et d'avertir des risques très importants de crises systémiques. Dès lors, est-ce bien responsable de pousser les épargnants non avertis vers un fonds commun de placement qui est une copropriété valorisée selon la norme comptable Mark-to-Market. Norme qui fausse quotidiennement toute réalité et faisabilité financière à plus de 90%. Monsieur Jouyet, actuel ambassadeur de FRANCE en GRANDE BRETAGNE et ex-président de l'Autorité des Marchés Financiers ne pourra que vous confirmer mes dires.

Au-delà de cette réalité, pourquoi amener les épargnants à investir en période de « surchauffe comptable boursière » dans des investissements, jusqu'ici réservés aux seuls investisseurs avertis, alors que les taux d'emprunt ont rarement été aussi faibles ?

Si vous désirez réellement agir, la seule solution, dans la situation de pré-crise actuelle, est d'organiser la fin de la désinformation boursière et orienter rapidement l'épargne vers la création d'un fonds de stabilisation boursier national CAC 40 et de fonds de stabilisation boursiers régionaux. Voir sites www.agencedecotationihr.com et www.socioecopofi.com

Sans l'utilisation de ces outils de stabilisation financière, vous risquez d'être (serez) le gouvernement d'une nouvelle déstabilisation financière.

Vous en doutez encore ? Plus de 95%, tel est le taux minimum quotidien de désinformation de l'utilisation abusive du CAC 40. Plus de 95% tel est le taux de diverses commissions et frais indus prélevés aux épargnants, etc.. Malgré les enseignements et les multiples mea culpa post crise, est-ce patriotique de continuer de permettre à des colporteurs financiers (ici je ne parle pas des véritables et très rares professionnels de marché) d'échanger l'épargne des français contre des produits financiers (quantité de fonds communs de placement et autres) qui ne sont en réalité que des pyramides de Ponzi ? Est-ce patriotique de continuer de permettre quotidiennement la publication médiatique d'informations et de performances financières totalement fausses ?

Monsieur, est-il prévu que l'Etat rembourse patriotiquement les épargnants qui restent victimes quotidiennement (financièrement et juridiquement) de perte de chance*, d'abus de confiance et escroquerie ?

Si vous doutez encore de mes propos, une simple visite quotidienne sur le site www.agencedecotationihr.com vous éclairera sur cette réalité.

Monsieur le Ministre, que le ton direct de ce courrier ne cache aucunement le respect que je vous dois et que j'ai. Il est simplement le signe de l'importance des propos tenus dans l'ensemble de mes écrits et de mon expérience face aux manques de réactions des autorités compétentes malgré leur reconnaissance des faits.

Naturellement, s'il apparaissait que j'ai fait erreur, je vous demande de bien vouloir me le signifier rapidement pour, qu'en toute transparence, je mette votre réponse sur mes sites et fasse mon mea culpa. Dans l'inverse, le temps sera notre juge et le moment venu, mes écrits fixeront les responsabilités juridiques et financières.

Par la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Christian PIRE

*La perte de chance est une notion dégagée par la jurisprudence. Elle a ensuite été intégrée dans le domaine de la responsabilité civile de l'article 1240 du Code civil modifié par l'article 2 de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations : « *Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.* »

Dans son arrêt du 18 mars 1975, la chambre criminelle de la Cour de cassation, n° de pourvoi 74-92118, a déterminé certains critères.

<https://www.village-justice.com/articles/peut-etre-indemnie-cas-perde-chance,30015.html>

D'une part, le **préjudice doit être certain et direct. Le préjudice peut être existant ou futur mais ne doit pas être hypothétique.** Cependant, la Cour de cassation a estimé que le préjudice pouvait être caractérisé s'il présente un caractère de probabilité suffisante « **la perte de chance implique seulement la privation d'une potentialité présentant un caractère de probabilité raisonnable et non un caractère certain** » [1]. Il faut en effet que le dommage subit ait fait disparaître la probabilité qu'un événement positif intervienne ou qu'un événement négatif ne survienne pas. *Dans le cas actuel de la commercialisation des fonds communs de placement aux épargnants, dès la souscription le préjudice est certain et direct dans la totalité des cas.*

APPROCHE DE BASE DES FONDS DE STABILISATION BOURSIER

Principe

« Utiliser les valorisations comptables mark-to-market des fonds communs de placement pour stabiliser et assurer une croissance boursière pérenne aux particuliers et institutionnels. »

« S'élever pour mieux voir »

1) Naissance de la « financiarisation » de l'économie

Les années 80 ont été marquées par la volonté politique de « vendre de la Bourse » au plus grand nombre en remplacement de la stabilité de l'épargne (livrets, bons d'épargne, obligations etc..).

La mise en application commerciale a eu en conclusion de faire de l'ensemble des épargnants de purs spéculateurs (leur faisant porter in fine quantité de risques boursiers, sans qu'ils puissent en avoir conscience, hormis lors des krachs répétitifs) et des garants.

Le principal outil commercial de ces dérives a été l'utilisation abusive et détournée des qualités et spécificités des fonds communs de placement.

Pour rappel, la Bourse ne peut ni monter ni baisser. La Bourse ne peut avoir de performance, elle peut tout au plus matérialiser une perte ou un gain suite à une échange de volume d'actions ou de titres.

Toute notion de performances ou de commentaires génériques boursiers relève d'une absurdité, voire d'une escroquerie lorsque ces notions sont utilisées à titre commercial ou médiatique.

En réalité, ce qui est appelé usuellement la « financiarisation » est la « comptabilisation ».

2) De la « financiarisation » à la « comptabilisation » du monde financier

Les acteurs financiers étant sous dépendance des évidences financières du prix négocié par volume échangé, et la volonté de vendre de la Bourse au plus grand nombre ne pouvant se faire dans un environnement de logique strictement financière sans prendre le risque de le déstabiliser par l'ampleur des mouvements grégaires d'achats/ventes, l'usage a été d'utiliser en intermédiaire l'une des règles comptables adaptées aux différentes situations possibles.

La sagesse comptable offre trois méthodes :

- Le mark-to-market (dite valeur de marché) qui estime que le prix de fermeture de la Bourse peut être une référence de prix pour l'ensemble des titres.
Exemple : Le 6 avril 2020 Arcelor Mittal est annoncé en hausse à 8,64 euros soit une hausse de 10,14% par rapport au cours de fermeture de la veille.
Dans la journée du 6 avril, il s'est échangé à différents cours un volume de titres 8 441 756 titres sur un flottant de 581 054 400 (le flottant est le nombre de titres librement négociables sur les 1 021 903 623 d'actions de la société), soit une échange très limité de 1,45% des actions du flottant ($8\,441\,756 / (581\,054\,400 / 100)$). Avec cette option, l'on peut faire croire à tous les porteurs de titres qu'ils auraient tous pu gagner 10,14%
- Le mark-to-model est une formule mathématique qui intègre une pondération de l'approche du prix. Par exemple, l'approche par les volumes comme le fait Information Humainement Responsable déposée et connue de l'AMF donnerait, non une hausse de 10,14% dans la journée mais une hausse dans la journée de 0,14732% (soit $10,14 * 8\,441\,756 / 581\,054\,400$). Hausse nettement plus conforme aux réalités et à l'histoire de performances moyennes historiques des bourses. Pour information, une hausse de 0,14732 sur 257 jours de Bourse donnerait quand même du 37,86 % Voir site www.agencedecotationihr.com
- La mark to comparaison peut être utilisé lorsqu'il peut y avoir une situation similaire qui peut servir de référence opérationnelle, ce qui est très rarement le cas.

En réalité, les fonds communs de placement qui devaient être l'outil des seuls professionnels ont péché par les conditions et dérives de leur commercialisation par manque d'encadrement de règles éthiques.

3) L'ère de la « comptabilisation » de l'économie était née et son outil commercial principal de développement fût et est le Fonds Commun de Placement.

Le fonds commun de placement n'étant pas un produit financier mais une copropriété, il est logique qu'il soit soumis, comme toutes copropriétés et sociétés, aux règles du plan comptable avant de faire l'objet d'une analyse financière qui déterminera le prix financier.

La spécificité des fonds commun de placement est que l'étape de la réalité du prix financier a été « oubliée ».

Dès lors, lorsque l'épargnant achète des fonds communs de placement, il y a échange de cash contre des chiffres de valorisation comptable n'ayant aucune crédibilité financière générique. Et lorsqu'il y a information de performances, ce ne sont pas des performances financières mais une évolution de chiffres comptables sans aucune crédibilité de réalisation financière possible.

Les fonds communs de placement ne sont pas des produits financiers.

Les fonds communs de placement n'ont pas de performances financières.

Toute approche commerciale des fonds communs de placement ne peut se faire qu'avec une information PROFESSIONNELLE adaptée.

« Situer pour mieux agir »

Fonds de Stabilisation Boursier (FSB)

Le principe de base des fonds de Stabilisation Boursier est : Laissons la journée aux spéculateurs et la dernière minute à la stabilisation des cours boursiers sur base des 7% historiques communément admis comme une référence boursière sur long terme plus 3% pour rémunération de l'ensemble des prestataires.

Pour rappel, 10% de performance annuelle représente 0,3891 par jour de Bourse soit nettement moins que les frais financiers prélevés directement et/ou indirectement.

<http://www.agencedecotationisr.com/agence-de-cotation-boursiere/france-fonds-de-stabilisation-boursier-fsb-cac-40.php>

Réalité et opportunité

- 1) **Réalité** : Si malgré les crises répétitives, c'est en dehors de toute cohérence financière que le cours de Bourse à la fermeture des marchés continue de servir de référence de valorisation comptable des fonds communs de placement, **dans la situation actuelle et selon le principe « soigner le mal par le mal », cette configuration représente une opportunité.**

Les fonds communs de placement étant un outil important des investissements boursiers, il y a une réelle possibilité d'action à effet immédiat de capitaux et pouvoir d'achat retrouvés.

Pour rappel, dans la situation actuelle lorsque le particulier investit 100% dans un FCP, seuls moins de 10% servent a priori à l'économie réelle, le reste étant « euthanasiés » dans des chiffres comptables qui bien que n'ayant aucune réalité financière pour l'ensemble des porteurs de parts, restent commercialisés comme des performances ou sous performances.

Se taire : jusqu'à où, jusqu'à quand ?

Monsieur, ce qui vous est demandé est juste :

- la mise en place et l'utilisation à bon escient de l'Information Humainement Responsable en complément de l'Information Juridique Administrative (IJA) normative officielle,
- la possibilité de création d'un fonds de stabilisation boursier national et de fonds de stabilisations régionaux. Quel meilleur moment que la crise actuelle pour mettre en place ces outils financiers humainement responsables ?